



Succession automobile

Par Dumon22

Bonjour, mon père est resté en Ehpad mon frère a utilisé son véhicule pendant 4 ans il a cassé cette voiture puis-je considérer que c'est un don rapportable.

Je l'ai découvert en lisant l'assurance de mon père.

Merci

Par ESP

Bonsoir

Rien à espérer, car votre père était resté propriétaire du véhicule et avait le droit de le prêter.

Par Dumon22

Mon père était en maison de retraite éteint de alzheimer

Merci